

- Le programme Régional de maîtrise sanitaire dans les élevages de petits ruminants a pour objectifs d'apporter un appui technique et financier à tout élevage confronté à une pathologie de groupe (avortements, parasitisme, maladies respiratoires...).
- Les frais relatifs à cette action pour les analyses, visites, prélèvements, informations sont pris en charge à hauteur de 50% par GDS Creuse grâce à des fonds du Conseil Régional.

Cas particulier des avortements

Un protocole « avortements répétés » entre dans le cadre du suivi sanitaire approfondi :

- Le **diagnostic direct** est pris en charge dans le cadre de la **CRSSA** (voir fiches 08d3 – Kit régional diagnostic avortements ovins et 08d4 – Kit régional diagnostic avortements caprins).
- Le **diagnostic indirect** entre dans le cadre du suivi sanitaire approfondi, il est pris en charge à 50% pour les ovins.

Les élevages sont repérés suivant différentes façons :

- Demande de l'éleveur
- Demande du vétérinaire
- Demande du technicien d'OP
- Résultats du labo

Dans tous les cas un entretien téléphonique a lieu avec l'éleveur et GDS Creuse pour lui apporter les éléments d'information correspondants.

GDS Creuse transmet à l'éleveur un dossier comprenant, un engagement et un descriptif de l'élevage à retourner complétés à GDS Creuse par l'éleveur.

Une visite conjointe avec le vétérinaire et/ou le technicien de GDS Creuse est programmée.